

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE

AUVERS ST GEORGES

DATE DE CONVOCATION

19 AOUT 2010

DATE D'AFFICHAGE

19 AOUT 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTANTS : 10

OBJET :

CREATION DU DROIT DE PREEMPTION
URBAIN

L'an deux mille dix

Le 28 Août à 9 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. MEUNIER Denis, Maire

Étaient présents :

MM. MEUNIER, MALARD, CORVISY, MME MONTARNAL-REVEL, MM. BARDOU, LAVENUE, MMES BESSOT, SARZAUD, MERCIER, M. SOREAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

MMES NOURY, ROBERT, MM. COLLET, GARDON, FAUGERE

Monsieur SOREAU a été élu secrétaire.

Le conseil municipal,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.211.1 et R.211.1 et suivants,

VU la délibération en date du 13 mai 1992 approuvant le POS modifié par délibération du 4 novembre 1994

CONSIDERANT qu'il convient d'instituer le droit de préemption urbain sur certaines zones du POS,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'instituer sur les zones urbaines figurant au Plan d'Occupation des sols approuvé le 13 mai 1992 un droit de préemption urbain.

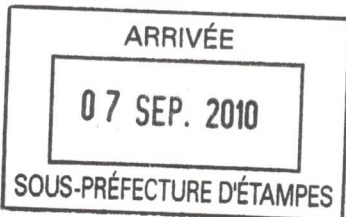
Dit que cette délibération et que le plan correspondant seront annexés au Plan d'Occupation des Sols approuvé le 13 mai 1992,

la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie,

la publicité de la présente délibération sera assurée sous forme d'un avis qui sera publié par voie de presse dans deux journaux diffusés dans le Département,

Une notification de la présente et le plan correspondant à ce D.P.U sera adressé à :

- . Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- . Le Conseil Supérieur du Notariat,
- . La Chambre Départementale des Notaires,
- . au Barreau constitué près du tribunal de Grande Instance d'EVRY,
- . et au Greffe du même tribunal.



Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente délibération
Le Maire,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Denis MEUNIER